

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 15/03/2019

Date de révision: 15/03/2019

Remplace la fiche: 09/04/2018

Version: 2.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange
Nom du produit GC 52
Code du produit BU Direct Fastening



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange Uniquement pour système Hilti GX 2.
Carburant pour cloueur

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Hilti France S.A. Rond Point Mérentais 1, rue Jean Mermoz 78778 Magny-les-Hameaux - France T +33 825 01 05 05 fr-contactez-nous@hilti.com	Service établissant la fiche technique Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH Hiltistrasse 6 86916 Kaufering - Deutschland T +49 8191 906310 - F +49 8191 90176310 df-hse@hilti.com
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum – 24h Service
+41 44 251 51 51 (international)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)	65 Boulevard Richard Lenoir 75011 Paris	+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz inflammables, catégorie 1 H220
Gaz sous pression : Gaz comprimé H280

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

Mention d'avertissement (CLP)

Danger

Mentions de danger (CLP)

H220 - Gaz extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Phrases supplémentaires

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
but-1-ène, butène	(N° CAS) 106-98-9 (N° CE) 203-449-2 (N° Index) 601-012-00-4	40 - 60	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
propène (propylène)	(N° CAS) 115-07-1 (N° CE) 204-062-1 (N° Index) 601-011-00-9	25 - 40	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5	5 - 10	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
polyéthylèneglycol	(N° CAS) 25322-68-3 (N° CE) 500-038-2 (N° REACH) 01-2119958801-32	1 - 3	Non classé

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après ingestion

Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Instructions de lutte contre l'incendie

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Autres informations

EN 12942. EN 12941.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

Ventiler la zone de déversement. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Ne pas rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
Matières incompatibles	Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation.
Température de stockage	5 - 25 °C
Informations sur le stockage en commun	Ne pas stocker avec les cartouches a poudre DX.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	0,12	EN 374

Protection oculaire Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		limpide	EN 166, EN 170

Protection de la peau et du corps Pendant l'utilisation de l'appareil a fixation directe, porter une casque antibruit.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Gaz
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	-47 °C
Point d'éclair	-100 °C
Température d'auto-inflammation	> 110 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	1800 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	1,6 - 11,1 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

but-1-ène, butène (106-98-9)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 22,948 mg/l (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Read-across, Inhalation (gaz))
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Read-across, Inhalation (gaz))
propène (propylène) (115-07-1)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	658 mg/l (4 h, Rat, Littérature, Inhalation)
Propane (74-98-6)	
CL50 inhalation rat (ppm)	> 800000 ppm (15 minutes, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (gaz))
polyéthylèneglycol (25322-68-3)	
DL50 orale rat	30000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg (Lapin, Dermal)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Non classé

propène (propylène) (115-07-1)	
ErC50 (algues)	33,39 mg/l
polyéthylèneglycol (25322-68-3)	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (24 h, Carassius auratus)

12.2. Persistance et dégradabilité

but-1-ène, butène (106-98-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
propène (propylène) (115-07-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0 g O ₂ /g substance
DThO	3,43 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0 (5 jour(s), Étude de littérature)
Propane (74-98-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
polyéthylèneglycol (25322-68-3)	
Persistance et dégradabilité	Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol. Biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

but-1-ène, butène (106-98-9)	
Log Pow	2,4 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 107)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
propène (propylène) (115-07-1)	
Log Pow	1,77 (Valeur expérimentale, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propane (74-98-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

polyéthylèneglycol (25322-68-3)	
Log Pow	-1,2
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

but-1-ène, butène (106-98-9)	
Tension superficielle	0,013 N/m (-6 °C)
Log Koc	2,04 (log Koc, Autres, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

propène (propylène) (115-07-1)	
Tension superficielle	0,02 N/m (-50 °C)
Ecologie - sol	Sans objet (gaz). Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.

Propane (74-98-6)	
Tension superficielle	0,016 N/m (-47 °C)
Ecologie - sol	Sans objet (gaz).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Propane (74-98-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
but-1-ène, butène (106-98-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
propène (propylène) (115-07-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Indications complémentaires	Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	14 06 03* - autres solvants et mélanges de solvants 16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / RID / IATA

Autres informations Pas d'informations supplémentaires disponibles

ADR Statut réglementaire: Réglementé
IMDG Statut réglementaire: Réglementé
IATA Statut réglementaire: Interdit
RID Statut réglementaire: Réglementé

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
2037	2037	Interdit	2037

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	RID
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ)	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ)	Interdit	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ)
Description document de transport			
UN 2037 RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), 2.1, (D)	UN 2037 RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), 2.1	Interdit	UN 2037 RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
2.1	2.1	Interdit	2.1
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Interdit	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Interdit	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	5F
Dispositions spéciales (ADR)	191, 303, 344
Quantités limitées (ADR)	11
Instructions d'emballage (ADR)	P003
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP9
Catégorie de transport (ADR)	2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	D

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	191, 277, 303, 344
Quantités limitées (IMDG)	SP277
Instructions d'emballage (IMDG)	P003
N° FS (Feu)	F-D
N° FS (Déversement)	S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	B
Chargement et séparation (IMDG)	Clear of living quarters.
N° GSMU	115

- Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	Interdit
-------------------------------	----------

GC 52

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	191, 303, 344
Quantités limitées (RID)	1L
Instructions d'emballage (RID)	P003
Transport interdit (RID)	Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
14.3	Étiquettes de danger (ADR)	Modifié	
14.3	Étiquettes de danger (IMDG)	Modifié	
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Flam. Gas 1	Gaz inflammables, catégorie 1
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

SDS_EU_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.